

# COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 25 FÉVRIER 2010

Convocations du 16 février 2010.

Secrétaire : Mr Laurent MYOTTE.

Présents : tous les conseillers.

**AFFICHE LE : 3 MARS 2010.**

- ☐ Le modificatif du règlement du lotissement « Le Bois Joli » tranche 1, pour la réalisation d'extension à usage de véranda est accepté.
- ☐ Le conseil municipal autorise la commune de La Chenalotte, représentée par son maire, Eric Houer, à adhérer à l'ASA de la Chenalotte pour la réfection du chemin ZC 17. Le conseil demande à ne pas être associé aux dépenses ultérieures de l'ASA.
- ☐ Aménagement du parking de la salle des fêtes : le conseil valide l'avant-projet présenté par le Cabinet ANDRE, et définit une liste de 7 entreprises à consulter.
- ☐ Le conseil sollicite une subvention parlementaire pour les travaux d'aménagement du parking de la salle des fêtes.
- ☐ Création d'un poste de travail de 20 H/35 par semaine, pour l'embauche d'un Adjoint Technique Polyvalent à La Chenalotte.
- ☐ Délibération pour une ouverture de crédit de 6 800 € (budget assainissement) afin d'effectuer le règlement des travaux du puit perdu à la station d'épuration de Noël-Cerneux.
- ☐ Le conseil autorise le maire à signer la nouvelle convention avec la commune de Noël-Cerneux pour la gestion de la station d'épuration.
  - Suite à la nouvelle répartition des charges, la participation de la commune de La Chenalotte passe de 39 % à 31.36 %.
  - Le coût pour l'épandage des boues est désormais de 2.70 € HT/M3, alors qu'il était effectué par les agriculteurs auparavant.
- ☐ Des travaux vont être réalisés dans la station d'épuration en 2010, pour un montant de 102 000 € HT. Le coût pour la commune de La Chenalotte sera de 13 200 €.
- ☐ Projet de travaux en étude pour la modification des réseaux d'eaux usées sur le poste de refoulement situé en bas du village (8 120 € TTC), et changement du panier de dégrillage (2 700 € TTC).
- ☐ Cette année, il y aurait possibilité de faire quelques lots d'affouage (saules et feuillus). Les personnes intéressées peuvent se faire connaître à la mairie.
- ☐ Elections régionales les 14 et 21 mars : ouverture des bureaux de vote de 8 h à 18 h 00.

*Le Maire, Eric HOUSER,*

*Le 2 mars 2010.*